

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU SEPT SEPTEMBRE

DEUX MILLE VINGT ET UN

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du 1^{er} septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes à Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Sylvain CHALLET, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Yvan HAMARD, Wilfried LUCAS, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Christophe GUILLET

Pouvoirs : Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Christophe GUILLET
Cédric GRELET donne pouvoir à Wilfried LUCAS
Céline GUILLONNEAU donne pouvoir à Sylvain CHALLET
Isabelle PIFFETEAU-GASTON donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU

Excusés : Jean-Marc COUTON, Cédric GRELLIER, Françoise MORNET

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

La rentrée est effectuée, différentes animations sont au programme :

- **Assemblée Générale de Mosaïque du 1^{er} septembre :**

Les adhérents ont apprécié de pouvoir à nouveau se rassembler. Le centre social a adapté ses activités pendant la période du COVID afin de maintenir le lien avec ses adhérents et répondre aux diverses demandes : des animations en visioconférence pour ceux qui pouvaient recevoir, du téléphone aux personnes isolées, de l'accueil pour certains services.

- **Accueil des Nouveaux Arrivants le 11 septembre :**

Vous avez reçu une invitation où vous est détaillé le programme de la matinée. Le départ se fait de la Salle Georges Hillairiteau.

- **20 ans de la Maisonnée le 18 septembre :**

Cet anniversaire se déroulera dans l'intimité en présence des familles et de quelques personnalités. L'Association n'a pas souhaité élargir les invitations eu égard au protocole sanitaire à mettre en place.

- **Forum pour les seniors « Bien dans sa maison » « Bien dans son territoire » le 1^{er} Octobre :**

Se déroulera à la Salle des Quatre Rondes à partir de 13h30. Un spectacle « La Bande à Baptiste » clôturera le forum.

- **Semaine Bleue du 4 au 8 octobre :**

En partenariat avec Mosaïque et plusieurs associations, un programme varié adapté à tous a été mis en place : culturel, sportif, détente, etc... Un appel aux bénévoles a été fait afin d'accompagner les personnes en fauteuil et l'accompagnement des personnes isolées. Les protocoles sanitaires seront appliqués pour les animations.

- **Téléthon les 3, 4 et 5 décembre :**

Une première réunion a permis de regrouper une douzaine d'associations prêtes à mettre en place des animations durant ce week-end. Quelques propositions ont été faites, d'autres réunions permettront de peaufiner le programme afin que ce week-end soit une réussite comme les années passées.

2 - COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations derniers travaux urbains enregistrés sur la ville : réglementation temporaire de circulation)

- Rue des Judices : Alternat manuel du 30.07.2021 au 30.09.2021 (Durée réelle 3 jours) - Création antenne EU et EP (ag246)
- Route de la Roche - Rue Charbonnière - Impasse Charles Baudelaire - Rue des Acacias - Rue des Clouzis - Rue des Charmilles - Impasse des Lauriers - Rue de la Parnière - Rue des Ecureuils - Impasse de l'Hermine - Impasse des Sansonnets - Rue Saint Michel - Rue du Muguet : Circulation alternée manuellement du 02.08.2021 au 10.09.2021 - Nettoyage réseau pluvial (avaloirs) (ag241)
- Impasse des Marteliers : Alternat manuel du 23.08.2021 au 17.09.2021 - Terrassement sous chaussée branchement GRDF (ag243)
- Rue des Parcs : Circulation et stationnement interdit du 23.08.2021 au 15.10.2021 - Réfection chaussée (ag256)
- Rue du Château - Rue Gobin : Fermeture de la circulation du 30.08.2021 au 17.09.2021 - Effacement des réseaux (ag235)
- Rue des Judices n°47 : PHILIPPE - Circulation alternée manuellement du 30.08.2021 au 24.09.2021 - Branchement GRDF (ag248)
- Rue des Judices n° 60 : PHILIPPE - Circulation alternée manuellement du 30.08.2021 au 24.09.2021 - Branchement GRDF (ag249)
- Route de Nantes : Alternat manuel du 30.08.2021 au 01.10.2021 - Terrassement sous chaussée branchement GRDF (ag250)
- Route de Nantes : Circulation alternée par feux tricolores/ou manuellement du 15.09.2021 au 15.10.2021 - Pose câbles fibre optique (ag232-ag238)
- Rue du Maréchal Foch / Place de l'Eglise : Fermeture de la circulation les 27 et 28 septembre 2021- Mise en lumière église - Grue 60 m (ag242)
- Rue Jean-Baptiste Soulard : Alternat feux tricolores le 04.10.2021 - Travaux raccordement ENEDIS (ag239)
- Rue Ferry Wilczek : Circulation alternat 14 au 28.10.21 - Raccordements électrique CMP (ag275)

Réglementation permanente de circulation

- Rue Abbé Guilhaud : Sens interdit depuis la rue des Judices vers la Route de Nantes (ag245)

AGENDA

- **Lundi 13 septembre 2021 à 19h00** : commission Aménagement et Urbanisme.

3 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ Animations d'été

- **Les Mardynamiques**

Les habitants d'Aizenay et des alentours apprécient ces soirées adaptées aux familles. Bilan chiffré mitigé sur ces animations : certaines ont connu une belle assistance (400 personnes pour la fête foraine).

Les soirées sur le thème du cirque, sur le thème de l'escrime et le thème des animaux ont été appréciées par les familles présentes (120 à 200 personnes).

Assistance moyenne pour les deux autres soirées : le jeu géant « Among us » et plus surprenant sur la soirée cinéma en plein air avec le film « Donne-moi des ailes »

- **Les Jeudis du Jazz**

Une programmation variée était proposée aux amateurs de musique.

Le site et le temps étaient propices à des soirées sereines tous les jeudis derrière la salle des Quatre Rondes.

Les musiciens ont également apprécié les soirées pour le lieu et surtout par le fait de pouvoir se produire après des mois d'absence.

- Pletzl Bandits, jazz klezmer 120 participants ;
- Youpi Quartet, jazz contemporain, 150 participants ;
- Philippe Menard, blues, 250 participants ;
- Chanson d'occasion, swing 650 participants.

- **Le cinéma à 1 euro**

Une séance avait été exceptionnellement programmée au début du mois de juillet (ce dispositif porté par la mairie est mis en place habituellement lors des petites vacances scolaires).

Beau succès pour le film proposé : 170 entrées sur 2 séances.

- **Le marché des Arts et du Goût**

Samedi 7 août 2021, le marché a été très apprécié de tous, il a tenu toutes ses promesses.

Le temps était de la partie malgré quelques petites averses soudaines.

Plus de participants commerçants, un bel espace réservé à l'exposition de voitures anciennes, et des animations adaptées à tous et dynamiques. Une belle soirée...

- **Projet participatif dans le quartier du Puyfraud**

Les habitants investis dans le projet de création d'une boîte à livres ont bien avancé le projet puisque depuis samedi dernier la boîte à livre est en place.

Deux ados du quartier en sont à la réalisation de la peinture puis du dessin qui sera en relation avec le thème des noms de rue du quartier. Inauguration fin octobre. Comme nous l'avions prévu, le projet sera réalisé dans l'année.

☐ AGENDA

- **Jeudi 16 septembre à 18h30** salle du Conseil Municipal : Commission culturelle.

- **Mardi 14 octobre à 17h30** salle du Conseil Municipal : Salon d'automne, projet avec les écoles primaires.

4 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

☐ Bilan de la participation du défi mobilité de juin 2021

- 3 établissements scolaires soit 250 scolaires ;

- 3 mairies dont Aizenay, Les Lucs-Sur-Boulogne, Le Poiré-Sur-Vie ;

- Autres habitants = 15 participants ;

- Agents Communauté de Communes Vie Boulogne = 42 participants ;
- 9 500 kms réalisés (7 000 kms en 2020) et plus 1,5 T de CO₂ d'économisés.

☐ **Semaine Verte du 18 au 25 septembre 2021**

- **Du 17 au 25 septembre**

Exposition photos par l'association Aizenay Photo Nature.

Lieu : Parc des Sittelles

- **Samedi 18 septembre**

8h30 à 12h30 : Opération Aiz'net.

10h à 12h30 : Distribution des composteurs, sous inscription au préalable au service évènementiel et vie associative de la Mairie.

Lieu : Espace Jules Verne – Place de la Mairie

- **Lundi 20 septembre**

9h à 12h : Opération' Environ Sport, randonnée pédestre / Sensibilisation aux ressources naturelles, animée par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Vendée et inscriptions gérées par le service évènementiel et vie associative de la Mairie.

Lieu de rendez-vous : Stade football – terrain annexe

- **Mercredi 22 septembre**

9h à 16h30 : Opération Environ'Sport - Marche nordique / Sensibilisation à la préservation de la Faune et de la Flore, animée par le CDOS de Vendée et inscriptions gérées par le service évènementiel et vie associative de la Mairie.

Lieu de rendez-vous : Stade football – terrain annexe

15h à 17h : Un atelier de recyclage de vêtements (personnaliser des maillots, faire des sacs à pain etc...), animé et géré par le Centre social Mosaïque.

Lieu : Salle Georges Hillairiteau

15h à 18h : Atelier comptabilité carbone, animée par la Ligue de l'enseignement et géré par la communauté de commune Vie et Boulogne – Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Lieu : Salle Georges Hillairiteau

- **Vendredi 24 septembre**

9h à 12h : Opération Environ'Sport - Multisports Santé / Sensibilisation au tri des déchets, animée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée et inscriptions gérées par le service évènementiel et vie associative de la Mairie.

Lieu de rendez-vous : Stade football – terrain annexe

20h30 à 23h : Ciné-débat, diffusion du documentaire "2040". Séance gratuite et sur inscription. Animation gérée par la communauté de commune Vie et Boulogne - PCAET

Lieu : Cin'étoile d'Aizenay

- **Samedi 25 septembre**

Animations parc des Sittelles de 10h à 17h30 :

Pique-nique zéro déchet apporté par le public

Atelier Jeu sur le fonctionnement d'une ruche et sur la vie des abeilles, animé par Romain BOURMAUD et le Conseil Municipal des Enfants

Atelier de fabrication de nichoirs, petits hôtels à insectes, bombes à graines, animé par la Cicadelle et le Conseil des Sages.

Distribution de sachets de graines par les agents des espaces verts.

Découverte d'une vallée inconnue : balade à vélo du parc des Sittelles jusqu'à la vallée du Noiron. Animé par la Cicadelle et le Centre Social Mosaïque.
Deux départs du parc des Sittelles : 14h30 et 15h30.

Atelier mobilité de 14h à 17h : Initiation au vélo électrique, avec circuit proposé sur le parking de l'office de tourisme, atelier de marquage de vélo et un atelier de réparation de vélo, géré par la communauté de commune Vie et Boulogne – PCAET.

- **Dimanche 26 septembre**

9h30 à 11h30 : Visite des Jardins de l'Aumônerie, géré par la communauté de commune Vie et Boulogne – PCAET.

5 - COMMISSION SPORT

La Commission Sport ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil Municipal.

Néanmoins la commission qui avait initié la première édition de la journée portes ouvertes des associations est allée à la rencontre des clubs le samedi 4 septembre matin.

Le groupe de travail pour l'édition 2021 de La Joséphine prépare le parcours à Aizenay en partenariat avec le club Les Foulées Agésinates.

La Joséphine se déroulera du 25 septembre au 3 octobre et sur le même format que l'année dernière.



La réunion du planning avec les clubs demandeurs d'occupations des salles du complexe sportif Galerne-Noroît pour les compétitions se tiendra le jeudi 9 septembre.

La participation citoyenne sur le nom du futur complexe sportif a démarré le 20 juillet et se terminera le 26 septembre.

La commission se réunira le 30 septembre pour sélectionner 3 propositions qui seront présentées au Conseil Municipal d'octobre.



6 - COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

Agenda de la commission économique

- **Marché du dimanche matin**

La prochaine animation sur le marché aura lieu le dimanche 26 septembre 2021.

A noter également que la Commission Sport sera présente sur le marché le dimanche 19 septembre pour la remise des maillots de la Joséphine.

- **Nouveaux commerces ou entreprises**

Cet été, plusieurs commerces se sont installés :

- **PHONE OCCAZ** : Depuis le 17 AOÛT – réparation de téléphones, tablettes, consoles – 5 rue Maréchal Foch.
- **AUTO-BESSON** : Ils ont déménagé de la rue Georges Clémenceau, depuis fin août. Ils sont désormais au Parc d'Activité des Centaurées.
- **L'ATELIER POUR ELLE** (magasin vêtements et accessoires Femme, et Homme dans un second temps) : Mme Pauline NOIR fera son inauguration officielle le vendredi 10 septembre à partir de 19h (pour une meilleure organisation, il est demandé de s'inscrire pour signaler votre présence). La boutique est ouverte depuis le 28 août dernier. Mme NOIR a pris le relai de la boutique L'ATELIER POUR ELLES, mais les locaux ont changé, puisque la nouvelle boutique se trouve au 18 bis rue Georges Clémenceau (quasi en face de l'Étincelle du Bonheur).
- **VINCENT COUVERTURES** fera l'inauguration de ses nouveaux locaux, situés ZI Blussières Nord le 1^{er} octobre prochain de 11h à 17h

- **Week-end portes ouvertes Ambiance Vérandas, Sylvain Baranger Paysagiste, Auto JC 85**

Les 17-18-19 septembre 2021 (horaires et date en fonction des entreprises)

Le prochain Comité Consultatif Développement Economique sera fixé en fonction de la date d'arrivée du Manager de Commerce, afin qu'il puisse se présenter aux membres, et que l'on puisse voir avec lui, les premières missions à élaborer pour notre commerce de proximité (Mr Laurent Naud doit arriver le 4 octobre)

Une réunion de préparation de l'animation du marché aura lieu courant septembre, date à venir.

Remise de prêts d'honneurs Initiative Vendée Territoires et Littoral - Aizenay

Date à reconfirmer : fin septembre - octobre 2021 – Remise de prêts d'honneurs Initiative Vendée Territoires et Littoral, en mairie.

(En 2020/2021, pour Aizenay, ce sont 118 000 euros de prêts d'honneur et 7 entreprises qui ont pu en bénéficier (Barbarik, Laurent Guiet, Sept & B, Alexandre Maçonnerie Couverture, Vélomane, L'Étincelle du Bonheur, AGIR Morgan Remaud) – L'Atelier pour Elle, vient d'obtenir un prêt d'aide à la reprise de 10 000 euros.

7 - COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

☐ Point sur l'accueil de loisirs de l'été 2021

- **Fréquentations Chouette et Cie**

Juillet :

- 17 Jours de fonctionnement ;
- 2 journées supérieures à notre capacité maximale prévue ;
- 5 journées inférieures à 80% des fréquentations attendues (nombreuses annulations tardives).

Août :

- 22 jours de fonctionnement ;
- Traditionnellement, un accueil août peu fréquenté ;
- Une équipe de taille adaptée aux effectifs ;
- 49 enfants par jour en moyenne sur les 3 premières semaines d'août ;
- Retour sur la dernière semaine à des chiffres égaux à ceux de juillet.

Maintenant, on repart pour la rentrée !!!!

- **Point Antenne Jeunesse de l'été 2021**

Nombre de présences		Temps fort	Période		Temps fort
Mercredi 7 au samedi 10 juillet 2021	71	Sortie aux activités nautiques de Saint Viaud. Mardynamique « Among Us »	Mardi 3 au samedi 7 aout 2021	95	Jeu de plateau « Aventuriers du Rail »
Mardi 13 au samedi 17 juillet 2021	81	Tournoi multisports ; en tournage pour le projet « Pied de Mur » avec les espaces verts	Mardi 10 au samedi 14 aout 2021	97	Mardynamique. Activité Karting
Mardi 20 au samedi 24 juillet 2021	118	Présence sur le créneau de la « médiathèque prend l'air ».	17 au samedi 21 aout 2021	66	Soirée Bobar
Mardi 27 au samedi 31 juillet 2021	85	Tournoi Fifa. Activité light painting et repas. Course d'orientation au Parc des Engoulevents	24 au samedi 28 aout 2021	58	Rallye Photo.
TOTAL	355		TOTAL	349	

- En juillet, pour 17 jours de fonctionnement : en moyenne, 21 présences différentes par jour.
- En août, pour 19 jours de fonctionnement : en moyenne, 18 présences différentes par jour.

- **Point camps de l'été 2021**

Les 4 camps ont été réalisés dans de bonnes conditions et avec succès chez les jeunes comme pour leurs animateurs.

Les équipes ont été mixées entre agents de la collectivité et saisonniers.

Céline SOLAS a porté le projet et dirigé les 4 séjours :

- « Par vents et marées » : séjour à CAMARET-SUR-MER (29), du 12 au 16 Juillet 2021. Pour les 8/12 ans. Char à voile, bord de mer. Camping. 34 participants.
- « Les Petits Fermiers » : Camping à la ferme, LA FERRIERE (85), du 20 au 24 Juillet 2021. Pour les 6/8 ans. Potager, balade en tracteur, animaux de la ferme, ... 24 participants.
- « Alerte à Mimizan ! » : séjour à la mer dans les Landes, MIMIZAN (40), du 2 au 6 août 2021. Pour les 10/14 ans. Activités : paddle, sauvetage côtier, défis Lac, et jeux de bord de mer. En pension complète au cercle nautique de Mimizan. 24 participants
- « Prends ton envol ! » : Camping « Sunelia », ARGELES GAZOST (65), du 23 au 27 Août. Pour les 14/17 ans. Camping, balade en nature et baptême de saut en parapente. 14 participants.

- **Point argent de poche de l'été 2021**

Opération du 1^{er} juillet au 31 août. Bon succès et retours qualitatifs des services comme des jeunes.

- Juillet : 227 présences.

- Août : 229 présences.

- Soit un total de 456 présences pour un prévisionnel de 520.

87 % des missions initialement prévues ont été effectués.

1 présence = 1 mission de 3 heures au sein d'un service.

Un premier paiement a été effectué en août pour les missions effectuées en juillet, un deuxième paiement est en cours de réalisation pour solder les comptes.

130 jeunes ont été retenus pour participer à ce projet. Chaque jeune s'est vu proposé 4 missions. 101 jeunes ont bien effectué leurs 4 rendez-vous, 2 jeunes ont été sollicité pour participer à des travaux supplémentaires par les services (manifestation), 27 jeunes ont prévenu pour des absences (dont 10 annulations).

Merci à tous les agents municipaux pour leur investissement dans ce projet.

Prochaine opération : vacances de la TOUSSAINT (date limite de réception des dossiers de candidature le 8 octobre 2021).

- **Point Conseil Municipal des Enfants (CME)**

Le dimanche 5 septembre les Enfants de la commission Sport ont réalisé leur projet « Une Journée Multisport » en partenariat avec des associations sportives :

1. Basket-Ball ;
2. Volley-Ball ;
3. Badminton ;
4. La Gymnastique ;
5. Football.

La journée fut très chaude, mais malheureusement peu de monde, les enfants ont été très heureux de leur matinée qui s'est terminée par un pique-nique avec les associations et les parents, ainsi que des bénévoles.

Merci aux enfants du CME de la commission sport, aux associations, aux parents, aux bénévoles et aux agents communaux qui ont répondu présents pour que cette manifestation puisse se réaliser.



Les 2 prochaines manifestations à venir :

- Commission Culture et Intergénération : samedi 18 septembre : Une exposition sur l'école d'autrefois et d'aujourd'hui.
- Commission Cadre de vie : samedi 25 septembre : Création de ruches et une exposition sur la vie des abeilles.

☐ AGENDA

- **Mardi 28 septembre à 19h00** salle du Conseil Municipal : Comité consultatif enfance jeunesse citoyenneté et intergénération :

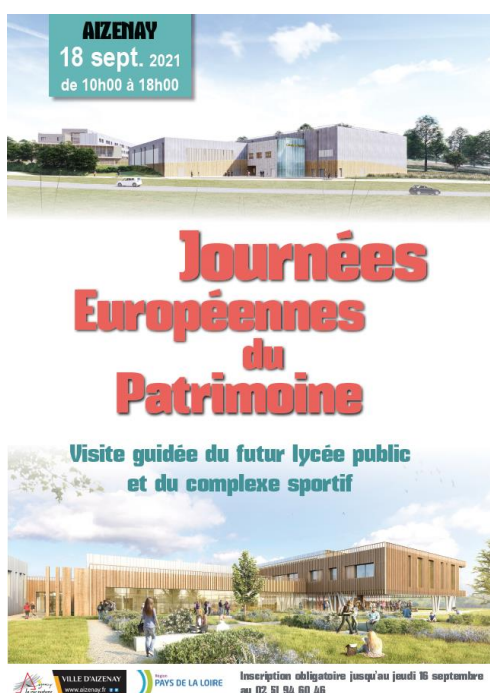
8 - DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ Tourisme

Les travaux à l'office de tourisme intercommunal avancent bien, l'inauguration est prévue le 15 octobre prochain.

☐ AGENDA

- **Samedi 18 septembre 2021** : Journées Européennes du Patrimoine, possibilité de visiter le futur lycée et le complexe sportif sur inscription.



9 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Les élèves ont fait leur rentrée jeudi 2 septembre. Ils étaient 2 308 répartis de la manière suivante :

- ✓ 1114 élèves du primaire public et privé,
- ✓ 1130 élèves des collèges public et privé,
- ✓ 64 élèves à l'IME (Institut médicoéducatif),

La mise à disposition d'un enseignant pour la 10^{ème} classe à l'école élémentaire Louis BUTON n'aura pas lieu. Il a été privilégié par la Directrice académique de conserver des postes de remplaçants. Il y a eu seulement 4 ouvertures de classes en Vendée.

En comparaison, il n'y a pas eu d'ouverture de classe dans une école de Challans avec une moyenne de 28,1 élèves sachant qu'à l'école Louis BUTON, la moyenne s'élève à 27,3. L'équipe enseignante de Louis Buton a remercié la Mairie pour sa mobilisation afin obtenir une mise à disposition.

Un cas confirmé de COVID-19 a été signalé dans la classe de Moyenne et Grande Section de l'école de La Pénrière le jeudi 2 septembre.

Selon le protocole sanitaire en vigueur, cela entraîne automatiquement une fermeture de classe pour une durée de 7 jours. Cela signifie que les enfants ne peuvent être accueillis dans l'école ou dans une structure périscolaire et qu'ils doivent être isolés en restant à la maison. L'élève actuellement positif a fréquenté l'école jeudi uniquement. La classe est fermée jusqu'au jeudi 9 septembre au soir. En l'absence d'autre information, la classe reprendra donc normalement vendredi 10 septembre au matin. La continuité pédagogique sera mise en place par mail ou papier lundi en fin d'après-midi.



Monsieur le Maire remercie chaleureusement toutes les associations, les élus et les services de la Mairie pour l'organisation de la 1^{ère} Journée Portes Ouvertes des associations qui a eu lieu samedi 4 septembre. Il y'a eu beaucoup de visites. Les associations ont pu se faire connaître ou reconnaître. Certaines associations ont rempli tous leurs créneaux. Merci aux élus et aux services qui se sont investis. C'est une belle réussite !

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe GUILLET est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021

S'agissant de la délibération n°10 « Avis sur le projet d'extension de l'ICPE SARL MB2F / extension de l'unité de méthanisation », Monsieur Yvan HAMARD demande à Monsieur le Maire s'il a écrit à la Chambre d'Agriculture. Monsieur le Maire répond que cela va être fait prochainement.

Le procès-verbal du 6 juillet 2021 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service Marchés Publics

1 – Groupement de commandes pour la réalisation de prestations de balayage mécanisé de la voirie : élection du membre titulaire et du

membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021 a permis de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, LA GENETOUZE, LE POIRE SUR VIE, ST DENIS LA CHEVASSE, ST ETIENNE DU BOIS, ST PAUL MONT PENIT, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs, pour le compte des membres du groupement.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant de la Ville d'Aizenay, coordonnateur du groupement.

Conformément à l'article 5 de la convention du groupement de commandes, il est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant.

Le choix doit nécessairement porter sur l'un des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Yvan HAMARD indique qu'il aurait aimé d'être informé de la possibilité d'être candidat pour avoir le temps de trouver un candidat suppléant.

Monsieur Yvan HAMARD souhaite se porter candidat au poste de titulaire et avoir Christophe GUILLET comme suppléant.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Christophe GUILLET se présente déjà comme son suppléant. Il ajoute qu'en étant Maire et Président de la Commission d'Appel d'Offres et Christophe GUILLET étant adjoint à l'urbanisme, leur candidature est assez logique.

Pour Monsieur Yvan HAMARD c'est une question de point de vue. Il retire sa candidature.

Est candidat au poste de titulaire :

Monsieur Franck ROY

Est candidat au poste de suppléant :

Monsieur Christophe GUILLET

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Sont donc élus en tant que :

Membre titulaire : **Monsieur Franck ROY**

Membre suppléant : **Monsieur Christophe GUILLET**

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote pour la désignation des membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offres du groupement de commandes susnommé,

- A élit Monsieur Franck ROY en tant que membre titulaire et Monsieur Christophe GUILLET en tant que membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la réalisation de prestations de balayage mécanisé de la voirie.

VOTE : **OUI : 26** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

2 – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la réforme fiscale de 2021, a intégré au taux d'imposition communal du foncier bâti celui du taux départemental, ainsi que la base d'imposition départementale de cette taxe.

Cependant, cette réforme prévoit également qu'automatiquement, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Monsieur le Maire précise que cette proposition ne permet pas de nouvelles recettes mais évite de perdre trop de recettes.

Monsieur Bernard BEYER demande à Monsieur le Maire pourquoi il fait le choix d'augmenter systématiquement les impôts fonciers et les tarifications des services de la ville. La loi de finances permet une exonération, et permet aux foyers d'épargner. Ce n'est pas la marque de fabrique de Monsieur Bernard BEYER et de Monsieur Yvan HAMARD. Monsieur Bernard BEYER dit préférer les économies, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la sobriété et l'utilisation des fonds publics à bon escient plutôt que des dépenses dans un puits sans fond.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a aucune augmentation des impôts fonciers.

Monsieur Bernard BEYER répond qu'il est désolé mais que c'est une augmentation.

Monsieur le Maire répond que la délibération n'augmente pas l'imposition foncière et ajoute que si on délibère aujourd'hui c'est que le gouvernement a décidé de façon péremptoire de revenir sur le principe de libre administration des collectivités et qu'une collectivité locale comme Aizenay va perdre 17 000 € uniquement du fait d'une décision de l'Etat. Monsieur le Maire souligne que l'ensemble de la population va voir disparaître la taxe d'habitation.

Monsieur Bernard BEYER précise que la perte de cette taxe d'habitation est compensée.

Monsieur le Maire souligne qu'il a un budget à gérer et que jour après jour l'Etat se désengage. S'agissant de l'augmentation du coût des services de la ville, Monsieur le Maire ne voit pas en quoi cette délibération permet à Monsieur Bernard BEYER d'évoquer ce sujet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article 1383 du code général des impôts ;

Vu les articles L. 301-1 et suivants, et R. 331-63 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 juin 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

VOTE : OUI : 24 NON : 2 ABSTENTION : 0

Service des Finances

3 – Travaux de sécurisation Route de la Roche – Amendes de police – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de sécurisation vont être réalisés Route de La Roche. Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil départemental, au titre des amendes de police.

Le montant global du projet est estimé à 50 770 € HT, soit 60 924 € TTC, selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Maîtrise d'œuvre	2 200,00 €	2 640,00 €	DEPARTEMENT	40 616,00 €
Travaux	45 070,00 €	54 084,00 €	COMMUNE	20 308,00 €
Etudes	3 500,00 €	4 200,00 €		
TOTAL	50 770,00 €	60 924,00 €	TOTAL	60 924,00 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention auprès du Conseil départemental, pour le projet dénommé ci-après :

- Travaux de sécurisation Route de la Roche.

Monsieur Bernard BEYER demande des explications sur la nature des travaux effectués.

Monsieur Christophe GUILLET explique que des travaux de sécurité et signalétique vont être réalisés avec l'identification de certains îlots, des marquages au sol, des passages piétons afin de ralentir la circulation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil départemental de Vendée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme et Aménagement

4 – Projet de Zone d'Aménagement Concerté / Concertation préalable

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aizenay, afin de maîtriser son développement urbain, a créé une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) au nord de l'agglomération sur un périmètre de 44 ha.

Monsieur le Maire rappelle les études conduites depuis le 2^{ème} semestre 2019 par le Groupement de maîtrise d'œuvre METIVIER ARCHITECTURE URBANISME, JULIEN VINIANE PAYSAGISTE et ECR ENVIRONNEMENT associés au BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT ATLAM portant sur la définition d'un plan guide d'aménagement de ce secteur tenant compte des enjeux du site et d'une première tranche opérationnelle d'aménagement.

La 1^{ère} tranche opérationnelle envisagée se situe au sud de la route de La Riffaudière, entre les rues de l'Anjormière et des Ormeaux, et représente une superficie d'une quinzaine d'hectares dont, environ, 11 hectares classés en zone 1AUha au PLUi et 4 hectares en Nv.

Ces études ont également permis de comparer les procédures possibles d'ouverture à l'urbanisation de cette 1^{ère} tranche à vocation principale d'habitat (Zone d'Aménagement Concerté ou permis d'aménager).

Compte tenu des enjeux urbains, environnementaux et programmatique de cette opération d'aménagement, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il apparaît opportun d'envisager la création de cette 1^{ère} tranche dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

Objectifs poursuivis :

Dans la continuité des études menées pour la ZAD sur l'aménagement de ce secteur d'une part, et dans la mise en œuvre des objectifs de développement de l'urbanisation de la ville approuvé dans le cadre du PLUIH d'autre part, la Commune souhaite engager la réalisation d'une 1^{ère} tranche opérationnelle avec pour objectifs principaux :

- D'encadrer le développement de la Commune et son étalement dans le cadre d'une ouverture à l'urbanisation maîtrisée et d'une composition urbaine novatrice (intégration du projet dans son environnement, orientation des bâtiments, paysage, liaisons douces, ...).

- Offrir une mixité des typologies de logements avec une pluralité d'offres (accession, location, ...).
- Préserver les éléments naturels du site en les valorisant.

La concertation :

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il propose donc que cette concertation s'établisse comme suit :

- Article dans la presse locale
- Article sur le site internet de la Commune
- Mise à disposition du public en Mairie :
 - Des documents relatifs au projet (exposition de panneaux décrivant l'opération)
 - D'un registre destiné à recevoir les avis,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les objectifs poursuivis et d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités préalablement définies.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut se lancer maintenant dans la partie urbanisation / aménagement. Les premières esquisses ont été faites pour répondre à nos obligations liées au PLUI-H, au pôle de centralité et de protection de l'environnement.

Pour Monsieur Yvan HAMARD il ne faudrait pas brûler les étapes afin de préserver le site. D'après lui, Monsieur le Maire affiche un objectif de la préservation de la biodiversité du site. Il a donc une question pour les associations environnementales, à savoir s'il a appris à nager au Capricorne géant. Monsieur le Maire dit ne pas comprendre la question de Monsieur Yvan HAMARD.

Monsieur Yvan HAMARD demande si l'étude d'impact initiale est à disposition des élus.

Pour Monsieur le Maire, les élus sont avant tout des habitants. Ils pourront donc accéder aux différentes modalités de la concertation. Ce n'est pas une nouveauté de dire que la commune préserve la biodiversité. Monsieur le Maire invite Monsieur Yvan HAMARD à lire l'Echo Agésinate du mois de juillet sur le poumon vert.

Monsieur Sylvain CHALLET estime que c'est très bien que cette concertation soit ouverte à l'ensemble des habitants de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4, et L. 311-1 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte Yon et Vie du 6 février 2020

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Vie et Boulogne en date du 23 février 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

- Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,
- Les modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, à savoir :
 - o Encadrer le développement de la Commune et son étalement dans le cadre d'une ouverture à l'urbanisation maîtrisée et d'une composition urbaine novatrice (intégration du projet dans son environnement, orientation des bâtiments, paysage, liaisons douces, ...).
 - o Offrir une mixité des typologies de logements avec une pluralité d'offres (accession, location, ...).
 - o Préserver les éléments naturels du site en les valorisant.
- D'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :
 - o Article dans la presse locale
 - o Article sur le site internet de la Commune
 - o Mise à disposition du public en Mairie :
 - Des documents relatifs au projet (exposition de panneaux décrivant l'opération)
 - D'un registre destiné à recevoir les avis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mener la concertation.
- De préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du dossier de création de ZAC avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 2

Après le vote, Monsieur Bernard BEYER précise que Monsieur Yvan HAMARD et lui-même s'abstiennent, mais ne sont pas contre les concertations.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas à préciser leur vote et qu'ils doivent assumer leur décision. L'objet du vote de la délibération, était d'approuver les objectifs et d'engager la concertation, il y a 3 possibilités voter oui, voter non ou s'abstenir.

Service Urbanisme et Aménagement

5 – Projet de Zone d'Aménagement Concerté / Dénomination

Monsieur le Maire rappelle quelques éléments sur le diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude ATLAM dans le cadre de la mission d'études environnementales.

Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur ce diagnostic afin de dénommer le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

L'inventaire écologique a été réalisé sur quatre périodes (automne 2018, début du printemps 2019, fin du printemps 2019 et été 2019).

- 43 espèces d'oiseaux du bocage sont recensés, dont 5 espèces patrimoniales (serin cini, verdier d'Europe, chardonneret élégant...)
- 41 espèces d'insectes sont présentes (lépidoptères, coléoptères, odonates) dont 2 espèces patrimoniales (grand capricorne du chêne, cordulégastre annelé)

- 5 espèces de reptiles sont observées, dont 2 espèces sensibles (vipère aspic, couleuvre verte et jaune)
- 4 espèces d'amphibiens se reproduisant sur le site, dont 2 espèces sensibles (rainette verte, grenouille agile)
- 6 espèces de mammifères terrestres sont observées dont 2 espèces protégées (hérisson d'Europe, campagnol amphibie)
- 3 espèces de chiroptères fréquentent la zone d'étude. Il s'agit d'espèces communes mais sensibles comme tous les chiroptères
- Et 101 espèces de plantes relevées : aucune espèce patrimoniale présente et 3 espèces introduites envahissantes

Monsieur le Maire propose de la dénommer ainsi : ZAC des Chardonnerets.

Monsieur Yvan HAMARD propose d'apporter d'autres propositions de noms :

- « Le Chardonneret élégant, affamé mais pas déshydraté »
- « Le capricorne flottant ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition de dénomination de la Zone d'Aménagement Concerté : ZAC des Chardonnerets.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 2 ABSTENTION : 0

Service Aménagement et Urbanisme

6 – Echanges de terrains zone d'activités les Blussières - parcelles ZY313 / ZY314

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée qu'aux fins de régularisation de l'emprise effective de l'entreprise PROJET BOIS, il est proposé un échange sans soulte entre la parcelle communale ZY 314 d'une surface de 118 m² et la parcelle ZY 313 de la SCI FRESSIAS d'une surface de 118 m².

Le service des domaines a évalué la parcelle communale ZY 314 à 1 180 € HT.

Monsieur Yvan HAMARD demande s'il s'agit de surfaces boisées.

Monsieur Christophe GUILLET répond qu'il s'agit d'un échange entre une surface de parking sur la parcelle actuellement propriété de la Commune, contre une parcelle boisée de surface équivalente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L. 1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de articles L. 1311-9 à L. 1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 15 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 7 juin 2021,

Considérant que la commune n'a pas intérêt à conserver cette parcelle en zone d'activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition d'échange de la parcelle ZY 314 communale d'une surface de 118 m² et la parcelle ZY 313 de la SCI FRESSIAS d'une surface de 118 m².

- Accepte l'échange sans soulte.

- Dit que cette cession pourra être effectuée par la commune.

- Dit que les frais de notaire sont partagés par moitié.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Urbanisme et Aménagement

7 – Lotissement le Clos de la Chauvetière – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement le Clos de la Chauvetière, Mesdames Françoise GROUSSEAU et Marie-Paule PONDEVIE, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les Services Techniques se sont déplacés sur site et ont émis un avis technique positif.

Le Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 7 juin 2021 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Clos de la Chauvetière, au regard de l'avis des Services Techniques et de l'avis du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis technique positif émis par les Services Techniques en juin 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 7 juin 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Clos de la Chauvetière.
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Direction Générale

8 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur le complexe sportif de la commune d'Aizenay – Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la construction du lycée et du complexe sportif, réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Pays de la Loire, la Commune d'Aizenay fait réaliser, et se verra remettre, à la fin de cette opération, ledit complexe sportif, situé route de Nantes à Aizenay.

La Commune a décidé de mettre à la disposition de PV Collectivités 85 la toiture du complexe sportif en vue d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques destinés à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par PV Collectivités 85 de l'électricité ainsi produite.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue entre PV Collectivités 85 et la Commune en date du 22 juillet 2020.

A la suite d'un changement de dénomination sociale, PV Collectivités 85 est devenue Vendée Solaire ; cette modification n'entraînant aucun changement sur les termes de la convention signée entre les parties.

En tant que maître d'ouvrage de l'équipement photovoltaïque, Vendée Solaire est chargée de la réalisation, du financement et de l'exploitation de la centrale solaire photovoltaïque.

Les parties ont souhaité conclure la convention annexée à la présente délibération précisant les modalités de refacturation des prestations réalisées par la Commune en vue de la réalisation de la centrale photovoltaïque.

Le montant des travaux financé par la Commune est fixé à 16 926,56 € HT. Il donnera lieu à un remboursement par Vendée Solaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà pris une délibération pour approuver la convention d'occupation de la toiture. Les travaux de mise en place de rails de fixation sont supportés par la Commune puis par Vendée Solaire qui remboursera la commune.

Monsieur Yvan HAMARD souligne que la société a changé de nom mais que le Président est resté et dit ne pas avoir vu qu'il y avait remboursement. D'après lui, il y a eu des travaux de confortement de la toiture du gymnase qui n'avaient pas été pris en compte initialement et précise que le conseil municipal n'a pas vu passer la convention avec le SyDEV.

Monsieur le Maire répond que le surcoût pour la commune s'élève à environ 7 000 €. Monsieur Christophe MONNIER, Directeur Général des Services, précise que la seule modification porte sur la qualité de la membrane et représente précisément un surcoût de 7 653 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur le complexe sportif de la commune d'Aizenay annexée à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur le complexe sportif de la commune d'Aizenay et notamment le financement des travaux fixé à 16 926,56 HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 2

Services Techniques

9 – Avenant n°1 à la convention SyDEV 2019.EXT.0428 - Affaire n° E.P4.003.19.002 – Réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET rappelle au Conseil Municipal que la convention SyDEV 2019.EXT.0428 portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes, pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2019.

Cette convention fixait un montant initial des travaux s'élève à 56 527 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 42 248 € HT.

Pour donner suite à notre demande, une modification de non-réalisation de la surlargeur de tranchée gaz a été prise en compte, impliquant une diminution de la participation communale de 2 404 € HT.

La participation totale de la commune pour cette opération d'extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes, pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements est donc de 39 844 € HT.

Monsieur Yvan HAMARD demande pourquoi la commune paie les raccordements électriques de travaux réalisés par la Région.

Monsieur le Maire répond qu'il appartient à la Commune de payer comme elle le fait pour tout aménagement d'un lotissement communal. Cela participe notamment au développement de la commune.

Pour monsieur Yvan HAMARD cela aurait pu être noyé dans la masse des travaux de la Région, eu égard aux montant de cette opération.

Monsieur le Maire constate que cela pose moins de problème à Monsieur Yvan HAMARD quand il s'agit de faire payer les autres et que le montant des travaux engagé par la Région est sans rapport avec le fait que la Commune doit supporter cette charge.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avenant n°1 de la convention n°2019.EXT.0428 - Affaire n° E.P4.003.19.002 - transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 de la convention n°2019.EXT.0428 - Affaire n° E.P4.003.19.002 - pour la non-réalisation de la surlargeur de tranchée gaz, relative à l'opération d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte l'avenant n°1 à la convention n°2019.EXT.0428 - Affaire n° E.P4.003.19.002 - pour le remboursement des travaux non réalisés pour un montant total de travaux de 2 404 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2019.EXT.0428 - Affaire n° E.P4.003.19.002 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 2

Services Techniques

10 – Avenant n°2 à la convention 2020.ECL.0228 - création d'éclairage public pour les abris-bus de notre commune - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET rappelle au Conseil Municipal que la convention SyDEV 2020.ECL.0228 portant réalisation d'une opération de travaux neufs d'éclairage public pour les abris bus de notre commune a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 7 juillet 2020 et le 20 octobre 2020.

Cette convention fixait un montant initial des travaux à 76 596 € HT et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 53 618 € HT.

Pour donner suite à une erreur matérielle sur le quantitatif de l'estimation des abris bus (chiffré pour 16 ensembles solaires au lieu de 26), impliquant une augmentation de la participation communale de 11 298 € et donc le dépassement de l'enveloppe initiale, il a été nécessaire de conclure un avenant n°1 afin d'intégrer ce montant.

La participation totale de la commune pour cette opération d'éclairage public pour les abris bus est donc de 64 916 € HT sur un montant total des travaux de 92 737 € HT.

En raison de 6 mâts autonomes qui n'ont pas été posés car les arrêts de bus n'existent plus (sont en attentes d'un futur emplacement), que la confection d'un massif est en attente au lieu-dit La Salle, que le terrassement sur la route de Martinet n'est pas réalisé et remplacé par la pose de mâts autonomes, impliquant une diminution de la participation communale à hauteur de 70 % soit 5 462 € HT (sur la base du HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la proposition de l'avenant n°2 à la convention 2020.ECL.0228 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention n°2020.ECL.0228 établie par le SyDEV pour la non réalisation de travaux concernant l'éclairage public des abris bus de notre commune.
- Accepte l'avenant n°2 à la convention n°2020.ECL.0228 pour le remboursement des travaux non réalisés pour un montant de 5 462 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention n°2020.ECL.0228 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

11 – Convention 2021.ECL.0369 – Affaire L.ER.003.21.002 - Rénovation d'un éclairage public PL 024-123 Place de la Mairie - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour des travaux de rénovation d'un éclairage public PL 024-123 Place de la Mairie.

Le montant des travaux s'élève à 1 462 € HT (1 754 € TTC) et le versement de la participation financière communale à hauteur de 50 % soit 731 € (sur la base du montant HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux de rénovation d'un éclairage public PL 024-123 Place de la Mairie,

Vu la proposition de la convention 2021.ECL.0369 - Affaire L.ER.003.21.002 - transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.ECL.0369 - Affaire L.ER.003.21.002 - établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux de rénovation d'un éclairage public PL 024-123 Place de la Mairie.

- Accepte un montant total des travaux de 1 462 € HT (1 754 € TTC) et le versement de la participation financière communale à hauteur de 50 % soit 731 € (sur la base du montant HT).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.ECL.0369 - Affaire L.ER.003.21.002, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

12 – Convention 2021.ECL.0439 – Affaire L.EC.003.21.002 – Sécurisation parking école St Joseph - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour l'opération de sécurisation du parking de l'école St Joseph

Le montant des travaux s'élève à 1 900 € HT (2 280 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 1 330 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à la sécurisation du parking de l'école Saint Joseph,

Vu la proposition de la convention 2021.ECL.0439 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.ECL.0439 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux de sécurisation du parking de l'école St Joseph.

- Accepte un montant total des travaux à 1 900 € HT (2 280 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 1 330 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.ECL.0439 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 0

○

Monsieur Yvan HAMARD souhaite évoquer les décisions numéro 152 et 153 prises par Monsieur le Maire, relatives à la déclaration sans suite des travaux du Groupe scolaire Louis BUTON afin que ce dernier les commente.

Monsieur le Maire explique que suite à l'ouverture des plis, le lot 19 était infructueux et l'ensemble des offres les mieux-disantes était supérieur à 20% à l'enveloppe prévisionnelle. Cela ne permettait pas de garder ces offres. Il a été demandé au maître d'œuvre de retravailler son dossier. On a subi la crise actuelle avec 30% d'augmentation sur certains lots. La consultation va être relancée en espérant que l'économie soit meilleure.

Monsieur Yvan HAMARD demande s'il s'agit du même lot que celui de la piscine et s'il est envisagé de lancer le même allotissement ou bien de partir sur des macros-lots.

Monsieur le Maire répond que l'on repartira sur le même allotissement. Il précise qu'en parallèle il a été décidé d'annuler le marché sur les modulaires.

Séance levée à 20h38.

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Christophe GUILLET

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 01/07/2021 AU 01/09/2021
En application des articles L 2122-22 et 23
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020**

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2021-127	Réalisation d'un contrat de prêt secteur public local - Banque des Territoires - 3 505 576,83 €
2021-132	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0072 BE 19p
2021-133	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0073 BE 21p
2021-134	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0074 AT 165
2021-135	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0075 AM 269 AM 256
2021-136	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0076 BC 517
2021-137	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0077 AW 20 AW 397
2021-138	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0078 ZL 315
2021-139	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0079 Ak 111
2021-140	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0080 ZL 200
2021-141	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0081 AZ 205 AZ 210
2021-142	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0082 BD 38
2021-143	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0083 BK 308
2021-148	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0084 AT 218p
2021-149	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0085 AS 64
2021-150	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0086 BL 211
2021-151	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0087 BC 119
2021-152	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la consultation pour les marchés de travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton (2021PA07)
2021-153	Résiliation pour motif d'intérêt général du marché d'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton (n°2021A0002) - Indemnité de résiliation versée au titulaire du marché COUGNAUD SERVICES d'un montant de 4 500 € TTC
2021-154	Acquisition plateau coupe - EQUIP'JARDIN - pour un montant de 12 495 € HT soit 14 994 € TTC
2021-155	Acquisition tracteur ISEKI - BARREAU JEREMIE MOTOCULTURE - pour un montant de 14 311,16 € HT soit 17 157,64 € TTC
2021-156	Pose et fourniture portails Rased, Stade foot et Ganneries - JARDINS DE VENDEE - pour un montant de 10 590,91 € soit 12 709,09 € TTC
2021-157	Modification régie Manifestations culturelles
2021-158	Convention occupation précaire au profit de la société ANDRY ROUSSEAU SERVICES 55 rue des Parcs (740,83 €/mois)
2021-159	Avenant n°1 au lot n°1 au marché de travaux d'aménagements de la rue des Parcs afin d'ajouter la fourniture et la mise en place de bordure granit - Groupement SEDEP / POISSONNET - montant de l'avenant n°1 à 4 080 € HT (4 896 € TTC) soit une augmentation du marché de 0,7 %
2021-160	Contrat administratif précaire Ecole à Bois local rue des Parcs (à titre gracieux Du 12/07 au 12/11/2021)
2021-161	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0087 BK 306, BK 311, BK 313

2021-162	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0089 AE 266
2021-163	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0090ZY117 ZY 155
2021-164	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0091 ZY 154
2021-165	Travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue du Maréchal Leclerc - ATLANTIQUE REHABILITATION (44810) - pour un montant de 39 200,70 € HT (47 040,84 € TTC)
2021-166	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0092 AE 58
2021-167	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0093 BC 438 BC 479
2021-168	Acquisition matérielle d'illumination déco Noël - Ste Blachère Illumination - pour un montant de 12 596,75 € HT soit un TTC au 15 116,10 € TTC
2021-169	Vérification périodique des installations électriques pour bâtiments à l'Espace Villeneuve - SOCOTEC EQUIPEMENTS - pour un montant de 1 260 € HT soit 1 512 € TTC
2021-170	Acquisition d'un container pour association Archer Club d'Aizenay - NORTH AMERICAN MACHINES - pour un montant de 4 400 € HT soit 5 280 € TTC
2021-171	Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de l'OPAH RU - ERSO SUD VENDEE - pour un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC
2021-172	Mission investigations complémentaires et complément topographique sur RD948 pour Aménagement rte Martinet/rte des Sables - STE CDC CONSEILS - pour un montant de 5 510,50 € HT soit 6 612,60 € TTC
2021-173	Etudes préalables pour l'aménagement de l'accotement au nord de la route de Nantes - DCI ENVIRONNEMENT - pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC
2021-174	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0095 AV 175
2021-175	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0096 AH 130 p
2021-176	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0097 AT 134
2021-177	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0098 AE 268
2021-178	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0099 BD 170
2021-179	Attribution et signature du marché de travaux d'aménagement d'un lotissement communal "Les Haies Plessées" - SEDEP (85190) - pour un montant de 206 475 € HT (247 770 € TTC)
2021-180	Cession véhicule électrique MIA (400 €)
2021-181	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0101 AP 230
2021-182	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0103 AH 63
2021-183	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0104 AO 10
2021-184	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0105 AN 47
2021-185	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0106 AL 50
2021-186	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0107 AL 145
2021-187	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0108 AH 316
2021-188	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0109 BH 324
2021-189	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0110 BC 483, BC 557, BC 471
2021-190	Mission sécurité et protection de la santé pour aménagement lotissement Les Haies Plessées - Ste Qualiconsult - pour un montant de 928 € HT soit 1 113,60 € TTC
2021-191	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0111 AK 49p
2021-192	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0112 AL 223
2021-193	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0113 AP 200
2021-194	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0114 BD 34
2021-195	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0115 BE 66 BE 152

2021-196	Convention maîtrise d'œuvre pour travaux aménagements de sécurité route de la Roche avec l'Agence Services aux Collectivités Locales de Vendée - pour un taux de rémunération de 5,5% sur un montant prévisionnel des travaux estimé à 40 000 € HT soit un montant de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC
2021-197	Fournitures de plantes bisannuelles 2021 - STE CHAMOULAUD - pour un montant de 7 505,90 € HT soit 8 256,49 € TTC
2021-198	Convention occupation précaire au profit de la SARL CALEN 4 Rue de la Monnaie (360€/mois)
2021-199	Convention occupation précaire au profit de la société ALLIANCE MENAGER (281,94€/mois)
2021-200	Convention d'assistance technique de voirie pour travaux de signalisation horizontale sur la commune avec 'Agence Services aux Collectivités Locales de Vendée - pour un montant de 9 100 € HT soit 10 920 € TTC
2021-201	Convention d'assistance technique de voirie pour travaux de grosses réparations de voirie avec 'Agence Services aux Collectivités Locales de Vendée - pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

**CONSEIL MUNICIPAL
DU SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**

---o0o---

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire. Le procès-verbal doit être signé par « tous les membres présents à la séance » (CGCT, art. L 2121-23).

Conseillers Municipaux	Signature
ADELÉE Serge	
ARNAUD Corinne	
BARANGER Claudie	
BELLECC Sandrine	
BEYER Bernard	
CHALLET Sylvain	
CLAUTOUR Philippe	<i>Pouvoir à Christophe GUILLET</i>
COUTON Jean-Marc	<i>Excusé</i>
DANIEAU Noël	
DESPRES Stéphane	
FISSON Isabelle	
GRELET Cédric	<i>Pouvoir à Wilfried LUCAS</i>
GRELLIER Cédric	<i>Excusé</i>
GRONDIN Sabrina	
GUÉRINEAU Isabelle	
GUILLET Christophe	
GUILLET Jean-Pierre	
GUILLOMNEAU Céline	<i>Pouvoir à Sylvain CHALLET</i>
HAMARD Yvan	
LUCAS Wilfried	
MORNET Françoise	<i>Excusée</i>
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	<i>Pouvoir à Marcelle TRAINÉAU</i>
PONZO Marjorie	
ROBIN Delphine	
ROCHER Jacqueline	
ROY Franck	
TRAINÉAU Marcelle	
URBANEK Roland	
VINET Adeline	